

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE (LILLE I)
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

0150 T2 99

VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, relatif aux statuts du corps des professeurs des Universités et du corps des Maîtres de Conférences ;

VU le décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notamment l'article 7 ;

VU l'arrêté du 7 mars 1985 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains personnels de l'enseignement supérieur ;

VU la proposition de nomination formulée par les instances compétentes de l'Université de Lille I.

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} – M. LARABI SLIMANE de nationalité Algérienne est nommé(e) en qualité de Professeur invité(e) auprès de l'Université de LILLE I, sur l'emploi n°27 PR 0498 pour une période de 2 mois au cours de l'année universitaire 2007-2008.

ARTICLE 2 – L'intéressé(e) percevra le traitement afférent au 1^{ER} échelon de :
PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL. – indice brut 1015

ARTICLE 3 – Le Secrétaire Général de l'Université de LILLE I est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 17 mars 2008

Pour le Président et par délégation
Le Secrétaire général de l'Université



P. SERNICLAY

.....
DIFFUSION : - Personnel (original + 1 exemplaire)
- Intéressé(e) (1 exemplaire)
- Composante (1 exemplaire)